

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 octobre 2018

Convocation du : 26/09/2018

Séance présidée par le maire M.Gérard GENTIT

Présents : Mmes JEUNOT Christine et WEBER Laurence - MM Stéphane BRISBARD- Bernard DEGOIS- Ghislain HOUSER- Christophe HUGUENIN- Jean-Louis CHOPARD – Hervé CAGNON – Pascal CHARDON – Laurent JEAMBRUN

Absent :

Absent excusé :

1. Délibération N°29-2018 : Attribution numéro 8 bis à Mr JACQUIN et Mme LOUVET

Le conseil municipal décide d'attribuer le numéro 8 bis à Mr JACQUIN Fabien et Mme LOUVET Ophélie résidant avenue du Chanoine Cuenin.

2. Délibération N° 30-2018 : Rapport CLECT

Le Maire propose aux conseils municipaux de se prononcer sur le rapport du 11/09/2018, tel qu'il a été soumis par le Président de la CLECT.

Le Maire rappelle que les conseils municipaux disposent d'un délai de trois mois à compter du 15/09/2018 pour se prononcer soit, avant le 15/12/2018.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, accepte le rapport de la CLECT du 11/09/2018.

3. Délibération N° 31-2018 : Attribution parcelle N°3 du lotissement les Frênes II à Monsieur LABARUSSIAS Christian

Suite au désistement de Monsieur CHEVARTZMANN Patrick (courrier du 14/09/2018) la parcelle N°3 du lotissement des Frênes II se trouve disponible.

Le conseil municipal décide d'accorder la parcelle N° 3 à Monsieur LABARUSSIAS pour un prix TTC de 48 840 €.

Monsieur LABARUSSIAS a accepté cette décision et est invité déposer son permis de construire.

4. Délibération N°32-2018 : Indemnisation des familles ayant des élèves en maternelle

Depuis la démission de l'accompagnatrice scolaire, la commune n'a pas retrouvé de titulaire pour ce poste

Compte tenu de cette situation et après questionnement de la Région, le Conseil Municipal a opté pour la suppression pure et simple du poste d'accompagnateur scolaire avec effet immédiat.

En compensation de cette décision une indemnité forfaitaire de 140€ par an sera versée à chaque famille devant emmener son enfant à l'école maternelle

5. Délibération N° 33-2018 : Choix de l'entreprise pour la rue Mont Miroir et demande de subvention DETR

Le Maire présente les propositions des 3 prestataires pour les travaux de la rue Mont Miroir à savoir les entreprises suivantes :

- Bole BTP 25500 Le Belieu
- Bonnefoy TP 25660 SAONE
- Groupement Climent TP - Lacoste 25120 Maîche

Le Conseil Municipal attribue au groupement Climent TP - Lacoste les travaux de renforcement et rechargement de la voie communale rue du Mont Miroir pour un montant de 49 981,90 € HT.

L'ensemble des travaux s'élèveront à 54 181,90€ HT :

- Travaux : 49 981,90 € HT
- Maitrise d'œuvre : 4200€ HT

Le conseil municipal autorise également Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention DETR.

6. Questions diverses

- **90 ans de Monsieur BRISEBARD** : cet évènement sera fêté chez lui
- **Repas des anciens** : une proposition de menu sera demandée à la boucherie Marc DELARUE de Charquemont
- **Demande de Mr DESBROSSE William** : le conseil ne souhaite pas autoriser Monsieur DESBROSSE à circuler dans la forêt en dehors des chemins forestiers
- **Projet échange de terrain avec Monsieur CAGNON Hervé** : une décision sera prise lors de la prochaine réunion de conseil.